

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1013

commission principale :

objet : **Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 3 février 2003 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002**

service : Délégation générale aux ressources - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau délibératif lors de la séance du 3 février 2003, en application de la délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002.

N° B-2003-1090 - Garanties d'emprunts accordées à des SA d'HLM -

N° B-2003-1091 - Caluire et Cuire - Cession, aux époux d'Alessandri, d'un immeuble situé 3, chemin Wette Faÿs -

N° B-2003-1092 - Charbonnières les Bains - Acquisition de deux parcelles de terrain situées chemin du Bois de la Lune -

N° B-2003-1093 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de la République et appartenant aux époux Venet -

N° B-2003-1094 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de la République et appartenant à madame Marie-Thérèse Comte, épouse Venet -

N° B-2003-1095 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de la République et appartenant à madame Clémence Averly, veuve Coudrette -

N° B-2003-1096 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de la République et appartenant aux époux Bard -

N° B-2003-1097 - Rochetaillée sur Saône - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de la République et appartenant à monsieur Paul Giroux -

N° B-2003-1098 - Saint Genis Laval - Acquisition d'un immeuble situé chemin de Putet et appartenant à mademoiselle Guiguitant -

N° B-2003-1099 - Villeurbanne - Acquisition des lots n° 2 et 13 dans un bâtiment en copropriété situé 125, route de Genas et 56, rue Eugène Fournière et appartenant aux conjoints Bredy -

N° B-2003-1100 - Mions - Acquisition d'une parcelle située 27, route de Corbas et appartenant à monsieur Roger Jouffrey, usufruitier, et à madame Ingrid Di Adamo, nue-propriétaire -

N° B-2003-1101 - Saint Priest - Requalification de la ZI Lyon sud-est - Acquisition de la parcelle DV 24 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -

N° B-2003-1102 - Solaize - Acquisition de deux parcelles de terrain situées rue du Repos, rue de la République et route du Pilon et appartenant à la Commune -

N° B-2003-1103 - Charbonnières les Bains - Cession, à la Commune, d'une parcelle communautaire située 9 à 13, rue Benoît Bennier -

N° B-2003-1104 - Oullins - Vente, à la société PGT, de tènements situés rue de la Convention à l'angle de la rue Pierre Baudin -

N° B-2003-1105 - Saint Genis les Ollières - Cession, à l'Opac du Rhône et à l'Association mornantaise pour handicapés (AMPH), de deux terrains communautaires situés avenue Marcel Mérieux -

N° B-2003-1107 - Feyzin - Cession, à la société Finapar, d'un terrain situé rue Louise Michel -

N° B-2003-1108 - Lyon 9° - Cession, aux époux Vincent, d'un tènement immobilier situé 9, impasse de la Duchère -

N° B-2003-1109 - Saint Priest - Echange, avec monsieur Charles Charbonnier, de deux parcelles situées lieu-dit Petit Bois et Déserte sud -

N° B-2003-1110 - Vénissieux, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Lyon 8° - Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir -

N° B-2003-1112 - Saint Priest – Boulevard Edouard Herriot - Place Ottina - Aménagements connexes à l'extension du tramway - Convention de participation financière avec la Ville -

N° B-2003-1113 - Garanties d'emprunts accordées à Sageco Rhône-Alpes au profit de SCIC Habitat Rhône-Alpes -

N° B-2003-1114 - Subvention au centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CR-DSU) - Avenant annuel à la convention cadre -

N° B-2003-1115 - Tarification pour l'installation de bornes de délimitation du stationnement - Modalités de révision -

N° B-2003-1116 - Lyon 2° - Maintenance des équipements de concentration des informations et du logiciel de traitement du centre d'échanges de Lyon-Perrache - Marché négocié sans mise en concurrence -

N° B-2003-1117 - Fourniture et aménagement sur véhicule d'un équipement d'inspection télévisée pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert -

N° B-2003-1118 - Lyon 3° - Prestations de fournitures, de vérifications et de mise en conformité des équipements de protection incendie des immeubles et des véhicules de la Communauté urbaine - Marché à bons de commande - Appel d'offres ouvert -

N° B-2003-1119 - Lyon 7° - Ancien centre hospitalier Saint Luc-Saint Joseph - Gardiennage avant démolition - Marché à bons de commande - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert -

N° B-2003-1120 - Saint Priest - Saint Priest centre - Acquisition de logements - Individualisation d'autorisation de programme -

N° B-2003-1121 - Lyon 7° - ZAC du Parc de Gerland - Ilot 1 - Vente d'un terrain à la SNC 3, place Antonin Perrin -

N° B-2003-1122 - Charbonnières les Bains - Avenue Denis Delorme - Réfection des revêtements de chaussée et de trottoirs - Création d'îlots directionnels - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Individualisation de l'autorisation de programme -

N° B-2003-1123 - Tarification des travaux de construction des entrées charretières - Modalités de révision -

Vu ledit dossier ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DELIBERE

Prend acte du compte-rendu des décisions du Bureau délibératif citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,